



Arras, le 27 mars 2021

David BLOTHIAUX

Alexandra DEHOUCK

Maxime VASSEUR

Co-secrétaires départementaux

A

Madame la Présidente de la FCPE du Pas-de-Calais

Objet : Crise sanitaire et remplacement

Madame la Présidente,

Dans le protocole sanitaire du 1er février 2021, le ministère de l'Éducation Nationale a requis la limitation du brassage entre les élèves de groupes différents. Cette règle vise à réduire la propagation du virus au sein de l'école en limitant les contacts entre les classes pour protéger les élèves.

Pour appliquer cette consigne, les enseignants ont été obligés de modifier certaines habitudes (organisation des récréations, horaires des entrées et sorties, utilisation des salles, ...). Cette vigilance est encore plus grande depuis la circulation des variants sud-africain et brésilien.

Le protocole sanitaire précise également les dispositions si l'école n'est pas en mesure de respecter les règles.

Or aujourd'hui, en raison de la situation sanitaire catastrophique, l'Éducation nationale n'est plus en capacité d'assurer le remplacement immédiat de tous les enseignants et enseignantes qu'ils soient malades ou placés à l'isolement. Les collectivités territoriales rencontrent les mêmes difficultés avec les agents des écoles, des cantines ou de l'accueil périscolaire.

Dans le Pas-de-Calais, de l'aveu même de l'Inspecteur d'Académie, il y a plus d'une centaine de classes sans enseignant au 26 mars 2021. Cette situation a un effet direct au quotidien dans les écoles du département puisqu'elle conduit à ne plus pouvoir appliquer le protocole sanitaire et ne plus être en capacité de limiter le brassage entre les groupes d'élèves.

Les enseignants ont déjà dû répartir les élèves dans les autres classes mais afin de ne pas remettre en cause les efforts entrepris jusqu'à présent et pour ne pas faire courir des risques supplémentaires aux enfants comme aux adultes, le SNUipp-FSU Pas-de-Calais a

lancé la consigne qu'en cas d'absence non remplacée d'un enseignant, l'équipe enseignante demandera de garder les enfants dans l'attente de la mise à disposition d'un remplaçant.

Nous invitons également les familles à contacter l'Inspection de l'Éducation nationale de la circonscription ou l'Inspection Académique pour exiger des moyens supplémentaires pour assurer le remplacement des enseignants absents, garantir le maintien des écoles ouvertes en toute sécurité sanitaire et assurer la continuité des apprentissages des enfants.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses

Pour le co-secrétariat du
SNUipp-FSU Pas-de-Calais

Maxime VASSEUR

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.